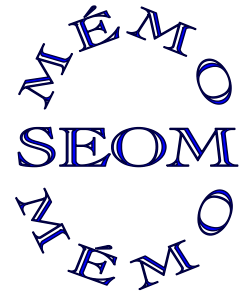


**À : TOUS LES MEMBRES DU SEOM**

**DE : MARIE-CLAUDE BARRETTE,  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ÉLECTION AU SEOM**

**OBJET : ÉLECTION AU POSTE DE CONSEILLÈRE OU  
CONSEILLER À L'ÉDUCATION DES ADULTES**



Le 24 aout 2018

Bonjour,

Il y aura élection au poste de conseillère ou conseiller à l'éducation des adultes, car Christian Page, qui occupait ce poste, a pris sa retraite.

### **RÈGLEMENT RELATIF À LA TENUE D'ÉLECTION DU SEOM**

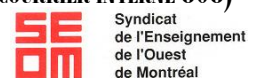
<http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2014/02/RÈGLEMENT-RELATIF-À-LA-TENUE.pdf>

#### **Procédure électorale pour combler une vacance au CA ou désigner un intérim**

1. Les mises en candidature doivent être faites sur un formulaire de mise en candidature prévu à cette fin, indiquant le nom de la personne qui pose sa candidature, son adresse et la fonction à laquelle elle aspire. La mise en candidature doit être proposée et appuyée par la signature de trois (3) membres en règle selon les statuts du SEOM. Le formulaire contient en outre, la signature de la personne mise en candidature attestant son acceptation de la fonction si elle est élue.
2. Les mises en candidature doivent parvenir à la présidence du comité d'élection ou, en son absence, à la personne qui la remplace<sup>1</sup>, **au plus tard 24 heures** avant le début de la réunion au cours de laquelle l'élection doit avoir lieu.
3. Après la clôture des mises en candidature, la présidence du comité d'élection communique aux personnes candidates la liste complète des candidatures avant le début de la réunion prévue à cette fin.
4. S'il n'y a aucune candidature à un ou plusieurs postes, les mises en candidature pour ce ou ces postes pourront être soumises jusqu'à une heure avant la tenue de l'élection.

<sup>1</sup> Josée Manseau, secrétaire au SEOM, est la personne désignée pour cette élection.

TÉL. (514 637-3548) - TÉLÉC. (514 637-0000) - COURRIEL [SEOM@SEOM.QC.CA](mailto:SEOM@SEOM.QC.CA) - [WWW.SEOM.QC.CA](http://WWW.SEOM.QC.CA) (COURRIER INTERNE 808)



**VERSO**

5. La liste électorale se compose des personnes déléguées inscrites à la réunion du Conseil des personnes déléguées le jour de la tenue de l'élection.
6. Il peut y avoir désistement d'une candidature jusqu'à l'appel du vote pour le poste visé.
7. Les modalités de scrutin se font selon la pratique habituelle (scrutin secret).
8. L'élection au Conseil des personnes déléguées se tient dans les meilleurs délais à la suite de l'annonce de la vacance au CA.

**Veillez noter qu'une élection se tiendra  
au prochain Conseil des personnes déléguées (CD),  
soit le 12 septembre 2018.**

**L'assemblée générale qui suivra (date à déterminer)  
comblera la vacance au sein du Conseil d'administration.**

Considérant que le poste à combler est celui d'une conseillère ou d'un conseiller à l'éducation des adultes, **seules les personnes qui enseignent à l'éducation des adultes** (3-4.1 des statuts) et désirant poser leur candidature peuvent se procurer un formulaire en téléphonant au SEOM au 514 637-3548 ou en écrivant à [j.manseau@seom.qc.ca](mailto:j.manseau@seom.qc.ca). Toute personne qui dépose sa mise en candidature doit obtenir un accusé de réception de la présidence du comité d'élection ou de sa remplaçante, Josée Manseau. Il est plus prudent de venir déposer sa mise en candidature en personne au bureau du SEOM, 1, rue Provost, bureau 300 à Lachine.

Tant lors du Conseil des personnes déléguées qu'à l'assemblée générale, la procédure à suivre sera clairement expliquée et le vote au scrutin secret sera tenu sur place si au moins une personne dépose sa candidature dans les délais prévus.



Marie-Claude Barrette  
Présidente du comité d'élection